RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 septembre 2023

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Mathieu POTHERAT.

Excusés: Mme et MM. Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum: 8

Ordre du Jour:

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Financement complémentaire à l'OPAC du Rhône dans le cadre du recours sur le permis de construire
- Présentation sur la démarche performancielle (passage au LED) de l'éclairage public proposée par le SYDER
- Convention 2024-2025 avec la SPA de Lyon
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
- Autorisation au Maire de déposer une déclaration préalable de travaux dans le cadre de l'installation d'une pergola bioclimatique à l'aire de loisirs
- Bilan des activités périscolaires
- Décisions modificatives
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre 2023 est arrêté à l'unanimité.

■ <u>Financement complémentaire à l'OPAC du Rhône dans le cadre du recours sur le permis de construire</u>

Dans le cadre du recours déposé par un riverain à l'encontre du permis de construire délivré à l'OPAC du Rhône concernant le projet de réhabilitation du centre village, des négociations par voie d'avocats ont eu lieu entre les différentes parties.

Un protocole a été proposé visant à verser une indemnisation financière, la création d'une haie végétale sur la façade nord de la propriété concernée et l'assurance que le mur de séparation entre l'extension de la mairie et la façade ne soit pas inférieure à 2 mètres.

Le protocole sera signé entre l'OPAC (titulaire du permis de construire) et le requérant. L'opération de construction se réalisant sur un terrain propriété de la commune et permettant la réalisation de son programme de travaux, l'OPAC du Rhône a sollicité de la part de la commune une participation exceptionnelle.

Cette dernière a été évaluée selon une répartition à hauteur du montant des travaux estimés du programme immobilier, soit 33,66 % à la charge de l'OPAC du Rhône et 66,34 % à la charge de la commune de Lancié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité (10 voix pour et 1 voix contre) d'approuver le versement de cette participation complémentaire, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à cette procédure, et précise que les crédits sont prévus au budget principal de l'exercice 2023.

Présentation sur la démarche performancielle (passage au LED) de l'éclairage public proposée par le SYDER

Une présentation a été faite au Conseil Municipal concernant la démarche performancielle (passage au LED) de l'éclairage public proposée par le SYDER. La philosophie de cette démarche étant de prévoir notamment des installations intelligentes et innovantes, avec du matériel fiable, robuste et performant, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité tout en garantissant une maîtrise des dépense publiques.

Ce sont donc 276 points lumineux qui sont concernés. Le conseil Municipal a choisi les différents luminaires à remplacer.

Convention 2024-2025 avec la SPA de Lyon

Une convention avait été signée pour l'année 2022-2023 avec la SPA de Lyon afin d'assurer la capture, le transport et l'accueil des chats et des chiens errants au refuge de Brignais au prix de 0,80 € par habitant.

Le conseil municipal décide de renouveler cette convention pour l'année 2024-2025.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde a été présenté, et l'organisation du poste de commandement ainsi que les différents matériels nécessaires à chaque cellule d'intervention ont été parcourus. Le Conseil Municipal a approuvé le PCS. Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), à destination des usagers, est en cours de finalisation et sera porté à la connaissance de la population lors de la distribution du prochain bulletin municipal.

Autorisation au Maire de déposer une déclaration préalable de travaux dans le cadre de l'installation d'une pergola bioclimatique à l'aire de loisirs

Dans le cadre du projet d'installation d'une pergola bioclimatique à l'aire de loisirs, située devant le bâtiment de l'Escapade, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux nécessaire au service urbanisme permettant la réalisation de cette installation.

■ Bilan des activités périscolaires

Le bilan des activités périscolaires pour l'année 2022-2023 a été présenté. Une communication sera faite prochainement aux parents d'élèves afin de les informer des différentes recettes et dépenses de ces services.

Décisions modificatives :

Pour tenir compte d'un dépassement de crédit au chapitre 011 sur le budget annexe assainissement, le Conseil Municipal décide de modifier le budget voté. Il en est de même, pour le budget principal, le Conseil Municipal décide de modifier également le budget voté.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Les travaux d'insonorisation du restaurant scolaire n'auront pas lieu avant 2024. C'est pourquoi des protections auditives ont été commandées pour le personnel surveillant.
- Une enceinte connectée a été achetée pour l'école ainsi que 10 chaises pour la classe de CE1 et CE2
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 17 octobre 2023
- Le bulletin municipal est en cours de préparation et sera distribué début d'année 2024.

Commission « Voirie »

- L'installation des composteurs partagés aura lieu le 19 octobre 2023
- Une campagne globale de marquage au sol est prévue
- Une réflexion est lancée quant à l'entretien des arbres de la commune par une société spécialisée

Commission « Bâtiments »

- La consultation a été lancée pour le marché de maitrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire. Le dépôt des offres est possible jusqu'au 3 novembre 2023 à 12h00.

PV arrêté le 28 novembre 2023,

Le Maire, Jacky MENICHON La secrétaire, Christiane PESCE